

D.F.C.
Louisiane
N^o 12.

1731.

Memoire sur l'état present de la Louisiane.

Le Roy ayant accepté la retrocession que la
Compagnie des Indes a fait a Sa Majesté
de la Concession de la province de la Louisiane
et de son commerce exclusif, Sa Ma^{te} a fixé
le fonds annuel pour la dépense de cette Colonie
à la somme de 550. mille livres sur le pied
de 800. hommes de garnison et a commencé
du 1^{er} juillet 1731., et la Compagnie des Indes
s'en engagée de payer dans le courant de dix
années 1400. mille livres pour être déchargée
du commerce de cette Colonie, somme dont
Sa Ma^{te} s'en réservée la distribution pour le
plus grand avantage du commerce de ses
Sujets et de l'accroissement de la Colonie.
Les ordres furent donnés au port de Rochefort
dès le commencement de l'année pour la
préparation des vivres nécessaires pour la



Substance de la garnison, et de quelques
vivres et marchandises pour la traite, avec
dix milliers de poudre pour le même objet.

On y a fait depuis armer la flutte la
Grionde qui en partit le 13. juillet 1731, et
qui a porté à la Louisiane, ou elle est
arrivée au commencement du mois d'octobre,
ces vivres, munitions et marchandises, et
84341. 11. 4. en argent comptant pour le
paiement des troupes et les autres
dépenses ~~qui ont été faites pour cette occasion~~.

Pour exciter le commerce des négociants de
France dans cette Colonie, le Sr. Rastreau
ayant proposé d'y envoyer un vaisseau avec
des vivres et marchandises pourvu qu'on
l'aiderait, il fut résolu d'envoyer à fret par
ce Basiment 876. quintaux 75. de farine, ce
qui a été exécuté. Il a été payé à
ce négociant 6570. pour le fret de ces

3
faux, et 5465. de gratification pour 136.

Tonneaux $\frac{5}{8}$ de vivres et marchandises qui
y a envoyé pour son commerce, à raison de
40^l le tonneau.

Ce vaisseau est parti de la Rochelle le 3. 7.^{bre}
et en arrivé en Decembre à la Nouvelle
Orléans.

Au mois d'Octobre 1731. la flotte la femme
a été armée au Port de Brex, où elle a
parté à Rochefort pour prendre son chargement
consistant en 1200. quintaux de farine, l'habillem.
complet pour les troupes, et 20. millions de
poudre, Il y a été embarqué 150. Suisses
du Regiment de Mazarin pour y tenir garnison,
c'est une fort bonne troupe bien armée et
bien habillée. la flotte est partie de Rochefort
le 3. Jan. et doit être arrivée dans le mois
de Mars à la Louisianne, où elle aura
rasuré les habitans et contenu les Sauvages qui
auroient pu se détacher de nos intérêts.

Il a aussi été embarqué dans ce Bâtiment
100 mille livres en argent comptant à compte
des dépenses de 1732.

Le nommé Jung négociant à Bordeaux, ayant
armé un vaisseau à Bordeaux parti en ^{Eu} 1731,
il lui a été payé 40⁰⁰⁰ par Tonneau
de gratification sur 139. Tonneaux de vivres
et marchandises qu'il y a chargé pour son
commerce à la Louisiane. Il y a aussi
embarqué 8. Soldats de recrue.

La dépense de cet envoi et armement a
commencé dès le mois de février 1731. et monte
suivant l'Etat cy joint à 55290. 15: 1. sur
laquelle il a été reçu à la fin de l'année 1731.
400 m. ⁰⁰⁰, En sorte que la Marine en actuellement
en avance de 15290. 15: 1. ⁰⁰⁰, et qu'elle l'a été
pendant 6. & 7. mois de 300. m. ⁰⁰⁰; avance
qu'elle ne peut faire sans retarder les
paiemens des dépenses ordinaires de la marine,
Il paroit important d'y pourvoir de manière

qu'on puine éviter le même inconvenient.

Voilà ce qui regarde l'administration faite en France jusqu'à présent. On traitera cy après l'état ou se trouvoit la Colonie au mois de Jan.^{ier} dernier que la Flotte la Gironde en partie.

On a dit cy devant que ce Bâtiment y arriva au mois d'octobre de l'année dernière. Le S. Salmon que Sa Ma.^{te} a établi Commissaire ordonnateur dans cette Colonie, y parut dans ce vaisseau; & son arrivée il travailla aux Inventaires, & à la prise de possession des forter, armes et munitions dont la Compagnie avoit fait remire au Roy, les Magasins se trouverent entièrement depourvus de fusils, au point que le S. de S. Denis qui commande aux Natchitoches, en ayant dans une expédition faite contre les Natches, pris 150. des particuliers de son poste, M.^{rs} Joux et Salmon ont mandé qu'ils n'evient pas

en état de les lui remplacer, car cependant
les armes les plus nécessaires pour la traite
avec les Sauvages

N^o 2

Y joint l'État de l'artillerie, armes et
munition trouvées dans les Magasins de
la Compagnie.

Sauvages.

La guerre est plus vive que jamais, les
Natchés sous le S. Perier gouverneur avoient
annoncé la défaite presque totale, étant encore
au nombre de 250. ou 300. guerriers, quoique
depuis le combat que le S. Perier leur livra,
ils aient perdu en différentes occasions plus
de 100. hommes.

Le S. Perier a marqué qu'ayant appris que les
Chicachas qui est une nation qui compose
plus de 1000. guerriers, avoient favorisé les
Natchés dans une entreprise qu'ils avoient
faite sur les Conicas, il envoya ordre au S.
Regis qui étoit aux Chactas de faire
marcher un parti de 300. hommes de cette

nation pour tâcher de couper, ou les Chicachas
ou les Natchés, et lui ordonna en même
temps d'engager les Chactas de déclarer la
guerre aux Chicachas qu'il avoit résolu de
ménager jusqu'aux premiers secours de France, avec
lesquels il comptoit de les attaquer; mais leurs
menées lui ont été connues qu'ils n'étoient pas
conduits par des Sauvages.

Il convint qu'il à eu plus de peine qu'il ne
croyoit, à faire déclarer les Chactas contre les
Chicachas avoient gagné plus de la moitié,
et ce n'est que par le moyen d'un chef de
guerre qu'il en parvint à faire frapper sur
les Chicachas, pendant que la nation Chacta
deliberoit depuis trois mois sur le parti qu'elle
avoit à prendre, elle paroit bien unie ensemble,
et elle nous est attachée parce qu'elle a besoin
des François pour les choses qui leur sont
nécessaires, et pour leurs armes; mais on
manque de fusils.

Le Illinois lui ayant renvoyé trois Ambassadeurs
Chicachac qui avoient esté envoyés chés-eux, et
chéz les Arkansas pour les engager à se déclarer
contre les Chactas et contre les François, j' en a fait
avertir les Chactas qui sont venu à la Nouvelle
Orléans bruler ces 3. malheureux.

J' a ordonné dans tous les postes d' arreter les
porteurs de parole et de les lui envoyer. J'
aime que la Colonie ne sera jamais tranquille
qu'on n' ait détruit les Chicachac, ou qu'on ne
les ait obligés de se retirer hors des terres
de la province. J' a desont retranchés dans
leurs villages qui sont deffendus par de petites
forts qu'on ne pourra prendre sans Canon, ou
doublet Grenades qui feront encore plus d' effet
que le Canon. J' demande de petits Mortiers
de fonte à tirer des Bombes de 25. a 30. et
six Canons de l' invention de Thomas que la
Compagnie des Indes a à Loient et quelle avoit
destiné pour la Louisiane.

9

Il marque par une autre lettre du 19. Janvier
dernier qu'il a appris qu'une partie des Chicachas
ont abandonné leurs villages, et sont allés
s'établir proche des Abecas; que deux parties
de Chicachas sont allés rassembler le reste des
Natchés, pour les mener chez eux, et que sur
cette nouvelle, 300. Chactas sont partis pour les
attendre sur le passage; que les Chactas ont
pris ou tué six Chicachas qui venoient de la
Caroline, on ne lui a pas marqué ce qu'il
y avoient esté faire, Il sait seulement que
les Anglois ont répandu le bruit chez les
Talapoumes et les Alibamons, que les François
avec les Chactas avoient pris le parti de les
détruire, afin d'obtenir sur ce prétenti l'agrément
de bâtir un fort aux Alibamons à quelques
lieues du nôtre.

Il a envoyé 2. parties de Conicas pour sçavoir
le nombre et l'état des Natchés, le S. Juzan
qui commande à ce poste lui a écrit qu'il ne

10
reste que 130. Natchés y compris 30. vieillards,
qu'ils sont au fort ou il les attaque; Qu'il y
en a encore 32. avec quelques femmes qui
veulent se rendre aux Tonicas qui les recevront
avec grande précaution. Il paroît encore par
cette lettre que le S. de S. Denis qui commande
aux Natchitoches devoit aller attaquer les
Natchés dans leur fort, et que les Tonicas
devoient s'y joindre.

observation.

Tous les avis de la Louisiane se réunissent
au même, que les Natchés étoient encore au
nombre de 250. à 300. guerriers. le grand
nombre de femmes que M. Leclair prit dans
son expédition, et qu'il a envoyé à S. Dominique
pour y être vendues pour le compte de la
Compagnie, prouve la vérité de ces avis.

Il paroît surprenant que M. Leclair, qui a
cette nation sur les bras, l'ait écartée par
celle des Chicachas au nombre de 1000
guerriers, Il auroit été plus prudent de

diminuer jusqu'à ce qu'il eût été en état de
se joindre aux Chactas, et empêcher ceux-cy
par la crainte, de ne point faire la paix.
Il conviendrait lui-même que 425. Soldats qui
composent les garnisons sont mauvais sujets
gens ramassés que la Compagnie a envoyés
pour faire nombre, et que s'il s'agissoit d'une
expédition on les verroit fuir.

Il est surprenant qu'avec des forces aussi
médiocres, de si peu d'ailleurs de fusils pour armer
les Chactas et les autres nations qui en
demandent toujours, il ait entrepris de fuir
de déclarer la guerre aux Chicachas.

Il pourroit arriver de cette entreprise, que les
Anglois jaloux de nos établissements dont ils
connoissent la conséquence, ^{mettent} ~~ne mettent~~ tout en
usage pour accommoder les Chactas avec les
Chicachas, ils ne négocieront certainement rien
pour y parvenir, et s'ils réussissent, la Colonie
seroit dans un extrême danger.

12
Celle conduite, celle qu'il a tenu dans l'attaque
des Natchez, que toute la Colonie a blâmée,
l'assurance qu'il a donnée de la défaite entière
des Natchez, qui ne s'en pas trouvée véritable,
et qu'on peut penser qu'il a eu trop légèrement,
donnent lieu de juger que M. Perier, qui a
du mérite d'ailleurs, n'en a point propre
pour le Gouvernement de la Louisiane, ou la
connoissance et la confiance des Sauvages, en
la partie la plus nécessaire.

Tous les ordres de la Colonie, sans exception,
meprisent M. Perier, les officiers ne le
voient que dans la nécessité du service, les
Soldats et les habitans se plaignent de ses
venations, les Sauvages ne l'estiment point,
son autorité en avilie, et si l'on maintient
quelques nations ce n'est qu'à force de présents,
tribut que M. Perier regarde lui même comme
honteux, qui est effectivement des honneurs pour
la nation, et qui augmente considérablement les

19

depenses. M. Perier peut etre plus malheureux
que coupable, les plaintes peuvent etre
injustes; mais elles sont generales, il
peut avoir ete force par la necessite de
augmenter les presents aux Sauvages; mais
cette augmentation des-honore la nation, et
en fait une grande depense.

Ce qui s'est passe aux deux affaires
contre les Natchez des-honore la nation,
et on ne peut gueres esperer que les
habitans ni les Sauvages reprennent
aucune confiance a un Gouverneur qui fait
la guerre aux Chicachas sans avoir des
forces pour la soutenir, et qui a fait
destruire une petite nation qui n'avoit
jamais fait de mal aux Francois.

Sortifications. M. Perier marque qu'aucun des forts
n'est acheve. Que les Casernes pour la
garnison de la Nouvelle Orleans pressent

14
également, et que les 40 m. de fonda qui ont
été destinés par un pour cette dépense, ne
sont pas la dixième partie de ce qui seroit
nécessaire pendant les 4. ou 5. premières années.
Il représente que si on ne s'occupe pas
les portes qui en ont besoin, il faudra entretenir
une moitié de troupes de plus qui ne seroient
pas d'ailleurs en sûreté si nous avions
la guerre avec les Anglois. Tous ces forts
doivent être faits en maçonnerie, on a
la Brique et la Chaux à portée, les
Bris du pays ne sont pas propres à
cette fortification, les réparations qu'il
faudroit faire en 4. ou 5. ans coûteroient
plus qu'à les faire d'abord en maçonnerie; mais
il ne désigne pas les portes qu'il peut
convenir d'établir.

Il envoie le plan du fort de la Mobile dans l'état
ou il étoit le 19. Janvier dernier, ce qui n'est
pas achevé en enjaune.

il est cy joint
N° 3.

il est cy joint
N. A

J'envoye aussi le plan du fort qu'il faut faire
au port de St. Vatché, et auquel il marque que
le S. de la Duironniere Lieutenant, et qui est un
le genie, fait travailler avec application. J'
di qu'il faut le revêtir de brique, le terrain
estant sablonneux et dont les terres ne peuvent
se soutenir sans revêtement de brique ou de
gazon qui n'est pas bon, il n'en coûtera
pas plus en brique.

Quant au port de la Dalize le S. Vergés
Ingénieur qui a passé en France, a dû rendre
compte de ce qui est fait, et de ce qu'il a
été convenu d'y faire pour la défense
et l'utilité du service, l'entrée du fleuve
est importante pour le succès du commerce
de la Colonie, et pour la sûreté des
vaisseaux que le Roy aura dans le golphe
du Mexique, avec une dépense médiocre on
peut mettre cette entrée en état d'y faire
passer des vaisseaux tirant 18. pieds d'eau, J'

marque qu'il le détaille dans un mémoire
particulier qu'il n'a pas envoyé.

N^o 5

L'Extrait et Plans du S. Verger sont joints.

Il a été obligé de faire cesser depuis 18. mois
les travaux de fond commencés autour de la
Nouvelle Orleans, parce qu'il n'est plus venu
des Negres, de la manière dont il y faisoit
travailler ce ouvrage ne coûta à la Compagnie
que les outils qui s'y consommèrent.

Il est nécessaire de faire travailler à la
Nouvelle Orleans, tant pour la dessécher,
que pour la mettre hors d'injure d'un coup
de main, ces travaux feront subsister les
habitans, et les ouvriers qui y demeurent, et
dont le nombre est diminué de 50. depuis
que les travaux ont cessé, s'ils sont encore
une année sans être employés il n'en restera
aucun de ceux qui y sont, qui ont beaucoup
côté à former.

Le Corps de Casernes est le premier ouvrage
 qu'il faut faire, il seroit fini sans la
 guerre qui a dissipé les fonds; Il l'a voit
 projeté de brique comme les autres batiments
 qu'il convient de faire dans le bas de la
 Colonie, parcequ'il y a dans le haut de la pierre
 a chaux et de grain.

Troupes.

On ne peut procurer le commerce qu'en mettant
 la Colonie en sûreté, a quoi on ne peut parvenir
 qu'avec des Troupes et en fortifiant solidement
 les principaux postes. Celui des Illinois est des
 plus considerables et le plus necessaire a
 l'abondance et a la sûreté du pays. Il y
 faut necessairement une forte garnison, un
 bon Etat Major, et un corps de maçonnerie, la
 pierre et la chaux sont au lieu.

Represente que le nombre de troupes que Sa Ma.
 le propose d'entretenir, et qu'elle a fixé a 800.
 hommes, ne seroit pas suffisant en temps de

paix, a plus forte raison ne suffit. il faut
 dans un temps ou la Colonie se trouve
 harcelée par les Natchez et les Chickasas.

J'ajoute que l'augmentation des habitans ne peut
 se faire que par le moyen des soldats qui
 seront congédiés pour s'établir.

Que l'augmentation des troupes est aussi nécessaire
 pour parvenir a diminuer la dépense des
 présents aux Sauvages, de maniere qu'il y en
 ait assez pour garnir toutes les postes qui les
 avoisinent, et leur faire connoître qu'on ne
 les craint pas.

C'est tout ce que M. ^{de} Jouir et Salmon ont
 marqué sur les Troupes, sans parler en
 aucune maniere de l'augmentation qu'ils
 jugent nécessaire.

Lorsque le Roy voulut bien reprendre la
 Colonie, il fut d'abord résolu d'en fixer le
 nombre des troupes a 1500. hommes, le projet

18
de la dépense fut lui-même ce pied; mais ayant
été trouvée trop considérable, il fut réglé
qu'on se fixeroit à 800. hommes, savoir 650
françois et 150. Suisses du Régiment de
Karrer.

On peut croire que dans la situation présente
de la Colonie par rapport aux Sauvages, 800.
hommes de troupes peuvent être pas suffisants,
ce qui pourroit néanmoins dépendre du crédit
du Gouverneur qui y sera destiné.

Ce nombre sera cependant suffisant lors qu'on
sera parvenu à la pacification des Sauvages,
si pour y parvenir il est jugé nécessaire
d'y donner de plus grands secours, on pourroit
le faire sans augmenter pour l'avenir le
nombre fixé à 800. hommes, en y destinant
pour 2. ou 3. années quelques Compagnies
prises dans les Régimens étrangers qui servent
en France et qui seroient commandés par des
officiers de ces mêmes Régimens.

Independamment du secours qu'on en tiroit
pour assurer la tranquillité de la Colonie
et réduire les nations Sauvages, on pourroit
esperer qu'à la fin du service de ces Compagnies,
les Soldats prendroient le parti de s'y
habiter, en leur donnant des Concessions de
terres, et les secours nécessaires pour les mettre
en valeur; ce seroit un secours de bons
habitans, ces Etrangers sont forts et laborieux,
Il y a dans la Colonie un nombre d'Allemands
qui y sont bien établis.

Si cette voie est approuvée il sera question
de régler les conditions et les fonds pour
cette dépense pendant les 2. ou 3. années
de service.

Il a esté cy devant expliqué qu'il n'y avoit
au mois de Janvier dernier que 425. Soldats.

Il en a esté envoyé par le navire

Le S. Laurent de Bordeaux 8.

Montant cy contre 433. Soldats
 Et pour la flutte la somme 150
 Suivent 150.
 583.

Sur ce pied il manqueroit pour le
 complet de 800. hommes 217, francs, 217.
 800.

Mais comme il y en a beaucoup de mauvais qu'il
 faudra congédier, qu'il en sera mort et deserté
 depuis le premier janvier, on est persuadé que
 l'envoy de 300. hommes ne suffira pas pour
 le complet.

Il paroit néanmoins qu'il convient de se fixer
 pour cette année a cet envoy de troupe
 française, pour lequel, avec les vivres, munitions
 et marchandises qu'il faudra envoyer, il faudra
 au moins armer deux flutes. Il en faudra
 davantage si l'on veut passer quelques

Compagnies étrangères, on joint a ce Memoire
 un Etat de l'augmentation de depense qu'il y aura
 a faire pour ces armemens,

cette augmentation
 est comprise dans
 le Etat cy après
 rapporté

Lorsque le nombre des troupes pour les garnisons
 Dépenses annuelles sur le pied de 800. fut fixé à 800. hommes il fut fixé un Etat
 hommes de garnison. de la dépense annuelle, en la réduisant à
 l'indispensable, cet Etat monta à 64632.¹⁸. on
 jugea à propos de la réduire encore à 550 m.¹⁸ ce
 qui fit une diminution de 96432.¹⁸. Et l'Etat
 des dépenses des six derniers mois 1731. a été réglé
 sur le pied de la dernière réduction.

* l'Etat de cette
 augment. en
 joint avec les raisons.
 N.º 6

Ce qu'on avoit prévu est arrivé et suivant les
 projets de dépense envoyés par le Commisnaire
 ordonnateur il y a d'abord un excédent de 56580.^{*}
 non compris l'excédent de la dépense pour les
 présents aux Sauvages réglés à 20. mille livres
 par an.

Il observe sur l'article des présents, que la
 Compagnie des Indes a consommé pour cette
 dépense pendant l'année 1730. et les six
 premiers mois 1731. 84. m.¹⁸, Il n'a été fait
 que 10 m.¹⁸ de fonds pour les six derniers
 mois de 1731., cependant la Compagnie des

23
avoit déjà fourni pour le compte de Sa Ma.^{te}
des présentes pour 15772. 2. 4. depuis le premier
Juillet jusqu'au mois d'Octobre que le Commissaire
Ordonnateur en arriva à la Nouvelle Orleans,
Il a marqué que depuis son arrivée il avoit
esté dépensé 4000. et qu'il en restoit encore
à faire pour une somme considerable aux
nations qui sont au dessus de la Mobile, et
particulièrement aux Chactas qui est la nation
la plus nombreuse, et qui descendent ordinairement
à la Mobile en Novembre et Decembre pour
les recevoir, ce qui l'a obligé de prendre des
marchandises dans les Magasins de la Compagnie
pour y satisfaire. On peut voir par
comparaison que le fonds de 20 m. par an
n'est pas à beaucoup près suffisant. Le petit
nombre de troupes qu'il y a eu dans la
Colonie a donné lieu à ces augmentations,
les Sauvages s'en sont prevalus, et ils
regardent à present comme un tribut ce qu'ils

24
recevroient autrefois comme une grace, & ne
seroit pas prudent de le vouloir le cours. Les
Anglois se serviroient de cette occasion pour
gagner les Sauvages, & les Sr. Perier & Salmon
ne voyent d'autre moyen de diminuer peu a peu
ce tribut honteux a la nation qu'en augmentant
le nombre de troupes.

N^o 7 On joint icy un Etat de Supplément de dépense a faire
pour les six derniers mois 1731.

N^o 8 L'Etat de celle qu'il conviend de faire pour l'année 1732.

N^o 9 A celui de la dépense generale qu'il y aura a faire
par an si on envoie quelques Compagnies des Régimens
Etrangers.

Traite avec les
Sauvages.

Le Sr. Perier ayant reconnu les abus qui se
commettoient dans la traite, Supprima les privilèges,
et il ne sera accordé aucune permission
exclusive.

Comme il conviend de continuer la traite chez
les Chactas, afin qu'ils ne soient pas obligés

25

de recourir aux Anglois par leurs besoins, & se
proposent deux moyens.

Le premier de la faire pour le compte de la Ma^{te},
en confiant à des Habitans par petites parties
les marchandises qu'elle enverra, ces habitans
feront cette traite, et s'acquitteront envers la Ma^{te}
avec les peaux qu'ils auront traitées.

Le second en accordant à une Société de
Marchands la permission de faire la traite des
peaux de Chevreuil chez les Chactas, et le
temps gratis dans les environs de la Ma^{te},
des marchandises qu'ils feront venir pour cette
traite de France, et des peaux de Chevreuil
qu'ils enverront, par cette faveur on obligera
la Société de donner les marchandises sur le
pied du Tarif qui a été fait avec les Chactas,
et il y aura toujours des officiers chez cette
nation pour empêcher les traiteurs de leur
faire injustice.

Le premier moyen paroit convenir mieux que le second

26
qui contribueroit à Sa Ma. en des augmentations de
depenses pour les armemens, et empêcheroit les
Negocians du Royaume d'y envoyer des vaisseaux
et par ce moyen ceux qui auroient le privilege de
rendre m. du commerce du pays, ce qu'il conviend
d'empêcher. Le traite pour le compte de Sa Ma.
ne sera pas une nouveauté, on le pratique ainsy
depuis nombre d'années dans les postes du Fort
Frontenac et de Niagara en Canada.

Il se marquent que de quelque façon que cette
traite se fasse elle éloignera pour toujours
les traitteurs Anglois qui ne s'occupent qu'à
troubler les nations qui nous sont attachées.

Il ajoutent qu'il faudroit au moins tous les ans
pour 150 m. de marchandises de traite, pour
l'entretien avec ces nations, si elle en
une fois bien établie, il en faudra le
double dans six ans, le pays ne demande que
cet secours pour fleurir: le commerce y est
plus étendu qu'on ne se l'imagine, et ce n'est

que le petit nombre de trouper qui a empêché
 jusqu'à présent de l'étendre davantage, il faut
 profiter des bonnes dispositions des Sauvages * pour
 nous, afin de chasser pour jamais les Anglois
 qui veulent absolument faire un établissement
 sur les bords du fleuve.

* il faut en excepter les
 Matchez et les Chicachas
 qui peuvent encore
 causer du trouble.

il ne y joint N. 9
 bis

Il est envoyé l'état de ces marchandises tant
 pour la traite que pour les présents.

Il demandent quelles soient envoyées de manière
 qu'elles les reçoivent dans le courant de la
 présente année pour faire les présents aux
 Sauvages, sans quoi il seroit difficile de tenir
 dans le pays. Ils ajoutent que lorsqu'il y aura
 des marchandises de traite dans les Postes
 on peut espérer que les présents diminueront,
 n'y ayant pas lieu de penser que des Sauvages
 à qui on portera régulièrement des marchandises
 en échange de leurs Pelleteries, s'aviseront de
 faire 2. ou 300. lieues pour venir chercher
 des présents.

28
Quant aux habitans, ils estiment qu'indépendamment
des farines pour les troupes, il conviendrait
qu'il fut envoyé chaque année 3000. quintaux
de farine, 200. Barriques de Vin, et 250. quartes
d'Eau de vie pour leur consommation, on
pourrait se passer des farines si les
chemins étoient libres avec le pays des
Illinois; mais tant que la guerre subsistera
avec les Sauvages on ne pourra tirer du
Secours de ce pays qui languira ne trouvant
point d'autre débouché pour ses denrées qui
consistent en farine et viandes salées qui
suffiroient pour la subsistance des habitans
de la Colonie et même des Soldats, jusqu'à ce
temps il n'y a point d'autre ressource que les
vivres qu'on peut tirer de France*. On peut
cependant tirer des Secours des Illinois, même
en temps de guerre; mais il faudroit des
détachemens pour accompagner les convois,
c'est par cette raison, et pour la conservation

* ils ont celle du Ris
qui est abondant, et la
viande fraîche ne
manque pas.

23

de la Colonie qu'ils croient nécessaire que les
Illinois ne soient point distraits du gouvernem.
de la Louisiane, les raisons en sont expliquées
dans l'Extrait cy joint.

N^o 10

Commerce
avec les
Espagnols.

Les Gouverneurs Espagnols mettent tout en
usage pour empêcher ^{ce commerce} avec la Colonie, on peut
cependant esperer que le temps et les occasions
produiront l'effet qu'on peut attendre de celui
avec Pensacola, l'apais du gain excitera aussi
les habitans à l'entreprendre pour peu qu'ils
y voyent de jouir, Il en sera de même pour
les autres Commerces à faire avec les
Espagnols du Mexique; mais pour cela il
conviendrait d'avoir dans les Magasins des
marchandises propres à ce commerce, les
habitans ont vu partir avec peine celles que
la Compagnie avoit dans ses Magasins, Il
leur en ont porté de si plaintes; mais
n'ayant pas de si ordres ils n'ont pu s'y
opposer.

habitations,
Cultures et
Commerce.

N^o 10

Il envoient le Recensement de la
Colonie.

L'Extrait en cy joint qui justifie son peu de
progrès quoiqu'elle ait coûté tant d'hommes
à l'Etat, et de dépense à la Compagnie.

L'augmentation des cultures sera la suite de
celle des habitans qui ne sera pas même
suffisante, à moins qu'il n'y soit pourveu par
l'envoy de nègres, etant impossible aux blancs
de faire les travaux de la campagne pendant
l'Esté.

Tous ceux qui sont dans la Colonie, à l'exception
de 15, non qu'un ou deux nègres, ou point du
tout, et peuvent à peine cultiver de quoy se
nourrir, Il y a des endroits, comme aux
Natchés, Yamou, et Akamas, où des habitans
peuvent travailler seuls avec leurs familles;
mais depuis 60. lieues au dessus de la Nouvelle
Orléans jusqu'au bas du fleuve, les terres ne
peuvent estre défrichées que par ceux qui ont

Des Negres, les travaux des levees sont penibles,
et quand un homme n. Serait jamais malade,
quelque bon ouvrier qu'il fut d'ailleurs, il ne
mettrait pas dans une année un arpent de
terre en état d'être ensemencé; mais aussi quand
ces terres seront travaillées elles vaudront
infiniment mieux que celle du haut de la
Colonie, parce qu'on pourra les accommoder en
laissant séjourner les Eaux du Fleuve dans les
parties qu'on voudra engraisser.

Ris.

Les cultures consistent en Ris qui ne peut se
commercer que dans la Colonie, amoins qu'on n'en
trouve le débouchement.

Indigo.

Celle de l'Indigo est entièrement tombée depuis que
la Compagnie en a dégoûté l'habitans en lui faisant
preferer celle du Tabac.

* M. Poirer se — 42. habitans *
contredit, ayant marqué
qu'à l'exception de 15.
habitans, les autres
naoient qu'un ou deux
Negres. or il en a de plus grandes
forces pour faire de l'Indigo.

42. habitans sont en état de faire cette culture,
peu se sont présentés pour avoir de la graine
que le S. Salmon a apporté du Cap, elle ne

32
peu servir qu'à mettre ceux qui voudront faire
cette culture en état de la faire l'année
prochaine, parce que ce qu'on leur en distribuera
ne leur fournira que de la semence, quelques
habitans conviennent qu'il vient bien, et qu'il
est beau; mais ils ajoutent que les pluies
qui sont fréquentes ne permettent souvent pas
qu'on en fasse la récolte, et ils perdent par là
leur temps et leur peine.

Coton.

Le Coton est parfaitement beau et très blanc, il
est cependant nécessaire avant de l'envoyer
en France d'en ôter la graine parce qu'elle
contient une huile qui, par les chaleurs qu'on
le Coton, est un ouvrage qu'on ^{ne} peu faire
que lorsqu'il y aura beaucoup d'habitans.

Chanvre et
Lin.

Il conviendrait d'envoyer quelques familles qui
sussent au fait de la culture et préparation
du Chanvre et du Lin, ce dernier réussit
parfaitement, et on est persuadé que le Chanvre
viendra de même, quelques particuliers en

33
on semé pour essay, il est venu très gros
et très élevé.

M. le Marquis de Belisle y a envoyé deux
ouvriers pour le chanter.

Tabac.

Tous les habitants sont en état de cultiver le Tabac,
persuadés que c'est leur seule ressource, ils ont
regardé les autres cultures comme des accessoires,
car quoique le Riz fasse en partie leur
nourriture quand les Surines des Illinois manquent,
cependant comme ils ne pourront plus faire
le même commerce avec la Compagnie qui
recevoit les deux tiers des denrées en paiement
des dettes; il n'y a que le débouchement du
Tabac qui puisse soutenir les habitants et le
commerce de la Colonie, comme ils ont paru
touchés du peu d'assurance qu'il y a pour le
débouchement de cette marchandise; ils leur ont
fait entendre que les bons Tabacs seront reçus
en France à un prix avantageux, ils tiendront la
main qu'il n'en soit point envoyé que de bonne

qualité; mais ils représentent que si les fermiers
généraux les rebutent, la Colonie se trouvera dans
la plus triste Situation, l'habitant sera hors
d'état de fournir à son vêtement, et à celui de
ses Nègres, il ne pourra plus ni faire des champs
les terres, ni couper des Bois, et par là l'ouvrier
et l'artisan se trouveront hors d'état de
subsister, malheur qu'on commence déjà à
sentir depuis l'extinction des billets de la
Compagnie.

Il se pense que le commerce du Kabac devient
une nécessité indispensable, sans cette ressource
l'habitant se livrera au désespoir, au lieu que
cette culture et le profit qu'il en pourra tirer
le portera à entreprendre d'autres cultures
et d'autres commerces qu'il est aujourd'hui
hors d'état de faire, car quoique la Compagnie
ait répandu beaucoup de fonds, cela s'est
fait avec si peu d'économie que presque personne
ne s'en est remembé, les Nègres ont été

97
distribués aux gens qui ont de grandes habitations,
les petites habitans qui sont la force de la
Colonie ont été négligés, et ne peuvent se
reléver que par la culture du Tabac, il y a
même un nombre de familles qui auroient
reyné en France s'ils ne leur avoient pas
refusé le passage. M. Perier en particulier
marque que son sentiment est qu'on continue
d'engager les habitans à cette culture, et
que rien ne leur y portera davantage qu'en
faisant recevoir par les fermiers généraux
le Tabac à un prix fixe sur les lieux
et en France, il assure que celui de la
Louisiane bien fabriqué est au dessus de celui
de la Virginie et de la Caroline.

Il en a été envoyé par la Gironde environ 20. milliers,
L. S. Vivier négociant à la Rochelle qui a eu
ordre de leur délivrer aux fermiers généraux à l'écart
que M. de la Porte leur a fait examiner par le
conducteur de la Manufacture de Combrès qui l'a

36
trouvé très bon grand Tabac, belle couleur et bien
gommé.

Bray a
Goldron.

Le Goldron et le Bray se fabriquent à la
Mobile ou il y a quantité de pinier, celui
que la Compagnie a reçu en France lui a
coûté 10^l le quintal payé en Billets, et
comptant qui coûtera en argent 6. à 7. au
plus. M. Salmon a chargé le Commisnaire
à la Mobile de s'informer de la quantité qu'on
en pourra tirer tous les ans, et en sera
envoyé un échantillon à Rochefort, et si on l'approuve,
on pourra en prendre tous les ans une
quantité pour le service de la Marine.

M. Dixon, qui a long temps commandé à la Mobile,
assure qu'ils sont aussi bons qu'en France, et que
si on peut en procurer le débouchement aux habitans
on leur procurera un grand avantage.

Outre ce que la Marine pourra en consommer, on
s'en fera utilement, et on retirera ce avantage
qu'en testant les vaisseaux de Bray on en

procure la conservation, au lieu que ny ayant ni la
Suiſſonne d'autre ſon que de la terre il endommage
conſiderablement les vaiſſeaux.

Vois a ſoye. Les Perſes marquent qu'il en tres important
de faire paſſer de la graine de Vois a ſoye,
celle qui a été envoyée il y a deux ans ſ'en
gâtée dans la traversée, il faudroit en
envoyer par les vaiſſeaux qui partent en octobre,
novembre et decembre afin qu'elle ſouffre moins
de la chaleur du Tropique, et de celle de St.
Domingue. Les Religieuses Ursulines employeront
les orphelins qu'elles ont, a la fabrique de la ſoye,
et comme ces filles ſont deſtinees a épouſer des
habitans et qu'elles ſauront cet ouvrage, elles en
instruiront leurs ſœurs; C'eſt dans cette vue
que la Compagnie avoit mis ces orphelins chez
les Religieuses, et aussi pour les retirer des mains
des femmes de mauvais vie qui ſ'en ſervent
a perpetuer la debauchee qui étoit au commencement de
toute imagination, elles ſont au nombre de 30.

38
pour chacune desquelles on donne 150^l. aux Carolines,
ce qui fait 4500^l par an, cet article fait partie
de l'augmentation de dépense demandée.

Commerce
avec les Isles
françoises.

Ils marquent que les ordres qui ont été donnés
pour exciter les habitans des Isles à un commerce
avec ceux de la Louisiane, sont vaine et
demi dans l'esperance, ils sont auis porter
à l'exploitation des Bois, et ils n'auront pas
besoin d'y être excités lorsqu'ils pourront exporter
de l'ivoire le débouchement, on peut assurer
ceux des Isles qu'ils trouveront à la Louisiane
de quoi charger leurs batimens et de quoi traiter
leurs Negres et Caffres; mais il ne faut pas se
flatter de trouver à la Louisiane des gens qui soient
en état de servir des Bateaux pour les envoyer aux
Isles, cela se pourra faire dans la suite.

Ils leur ont fait sentir les avantages qu'ils
pourront retirer de leurs Bestiaux et Chevaux
qu'ils déboucheront aux Isles, ils tirent
actuellement les Chevaux des Espagnols; mais

il y a lieu d'espérer qu'ils en élèveront lorsqu'ils se
trouveront dans une plus grande aisance.

Les Bois, les Bestiaux et les Chevaux étant taxés aux Isles,
particulièrement à la Martinique, M. le Comte de
Maurepas avoit pensé d'y pourvoir par la Louisiane,
ce qui seroit également avantageux aux deux Colonies,
la question est de trouver quelqu'un qui en veuille
faire le tray, il en a craindre qu'aucun ne s'y determine,
moins qu'il n'y soit excité par un intérêt présent,
une gratification pourroit être aussy utilement
employée qu'à des vaisseaux qui y vont de France. Si
une fois les habitans des Isles y trouvent le
debouchement de leurs Sirops et Caffés et leur chargement
de bois et de quelques Bestiaux, ce commerce se
liera et sera tres utile.

Pour tirer quelque avantage de plantation et du commerce
à la Louisiane, il y a un préalable à régler, qui est
l'exemption des droits en France, même du Domaine
d'occident pour toutes les marchandises et denrées qui
proviendront du cru de la Colonie, il en a été remis un
Memoire à M. le Contrôleur general, il est important
que cela soit déterminé avant le départ du premier
vaisseau.